

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS TOME 1 – ACTES COMMUNICABLES

Procès- verbal N° 1

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine LANDRE, Vice-Présidente.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Présidente

Madame Catherine LANDRE, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, membres élus ;

Madame Anne-Marie DURAND, Madame Michèle GENEVOIS, Madame Colette MATUSZYNSKI, membres nommés, représentants d'associations ;

Absents excusés : Jean-Baptiste MOREAU, membre nommé, représentant d'association.

Procurations :

Mme Carole BILLARD

procuration à M. Philippe MEREAU

Mme Annie DEGUEURCE

procuration à Mme Chantal CORDELIER

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

Bilan des actions 2022

FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire – année 2023

AFFAIRES GENERALES

- Règlement intérieur du CCAS – modificatif
- Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour le suivi des bénéficiaires RSA

Préambule

Madame la Vice-Présidente soumet à l'approbation des membres présents, le compte rendu du Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BILAN DES ACTIONS 2022

Bons alimentaires

- 2022: 12 bons (valeur 50 €) 600 €

Rappel

- 2021 : 32 bons (valeur 50 €) 1 590 €

Aides attribuées

- 2022 : Néant

Rappel

- 2021 : 2 paiements de factures Electricité pour un montant de 397.24 €

Cartes de transport

- 2022 : 12 cartes à 60 € 720 €

Rappel

- 2021 : 11 cartes à 60 € 660 €

Atelier « Marches »

- 2022/2023 : 34 personnes inscrites pour un montant de 610 €

Rappel

- 2021/2022 : 33 personnes inscrites pour un montant de 590 €

Tarif inscription : 20 € pour une personne seule et 30 € pour un couple

Bourses BAFA

- 2022 : Néant

Rappel

- 2021 : 1 bourse accordée (300 €)

Bourses PERMIS DE CONDUIRE

- 2022 : 6 bourses accordées (2 280 €)

Rappel

- 2021 : 2 bourses accordées (1 000 €)

Le Paquebot

- 2022 : 528 repas à 11 € 5 808 €

8 personnes inscrites tous les vendredis

Fréquentation : 12 personnes en moyenne par jour.

Rappel

- 2021 : 124 repas à 11 € 1 364 €

Miel : vente 3 € le pot de 250 g

- Récolte 2022 : 131 pots à 3 € 393 €

Rappel

- Récolte 2021 : Pas de récolte

Dons au CCAS

- 2022 : 355 €

Rappel

- 2021 : 360 €

Colis

- 2022 : 550 colis
- coût global annuel (LECLERC, ESAT et animation) 13 049.36 €

Rappel

- 2021 : 547 colis
- coût global annuel (LECLERC et ESAT) 14 968.31 €

Chocolats (Maisons de Retraite)

- 2022 : 35 boites pour un montant de 444.15 €

Rappel

- 2021 : 40 boites pour un montant de 500.00 €

Calculatrices (Elèves en CM2)

- 2022 : 40 calculatrices (16.55 € / unité) 662.00 €

Rappel

- 2021 : 40 calculatrices (22.00 € / unité) 879.60 €

Vente de bois

- 2022 : 2 134.00 €

Rappel

- 2021 : Néant

Atelier « Relaxation et expression corporelle » mis en place en septembre 2022 – 1 fois/semaine

- 28 personnes se sont inscrites pour découvrir cet atelier

Tarif inscription : 40 € pour une personne seule et 60 € pour un couple

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A PRIS NOTE DE CE BILAN

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Contexte financier et budgétaire pour l'année 2023 :

Le contexte financier national est morose avec une inflation liée notamment aux répercussions désastreuses du conflit en Ukraine. Celles-ci ont impacté sévèrement l'économie européenne, dans un contexte mondial guère plus favorable à l'issue des deux années de pandémie qui ont bouleversé profondément nos organisations.

Aux risques sanitaires toujours présents malgré les efforts continus d'endiguer l'épidémie de Covid 19 et ses formes graves, s'ajoutent des tensions économiques sérieuses, notamment celle de l'inflation. En effet, en 2022, l'activité économique en France a été fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique. Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.). Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les

marchés de l'énergie se détendrait, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024. Lorsque l'environnement économique se dégrade, cela impacte en premier lieu les plus fragiles, qui éprouvent plus durement les conséquences conjuguées de la crise et de l'inflation. Il importe donc que le CCAS reste attentif aux fragilités sociales qui pourraient advenir et poursuive son action qui vise à maintenir le lien social et la solidarité entre brogéliens.

Au niveau de la commune, 2022 a vu la reprise de l'intégralité des activités proposées habituellement par le CCAS, enrichies de nouvelles propositions, notamment un atelier *relaxation et expression corporelle* qui visiblement, répond aux attentes des seniors.

L'élaboration du budget doit tenir compte de ce contexte et préserver les moyens d'une action solidaire.

Pour rappel le DOB ne donne lieu à aucun vote. Il s'agit avant tout de permettre aux membres du CCAS de connaître les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Analyse financière 2019-2022 du CCAS

I. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	2019	2020	2021	2022
011-Charges à caractère général	52 296,21 €	37 118,02 €	38 233,06 €	62 212,20 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	144,00 €	160,00 €	508,55 €	95,00 €
65-Autres charges de gestion courante	948,61 €	471,37 €	948,78 €	2 000,00€
	53 388,82 €	37 749,39 €	39 690,39 €	64 307,20 €

Le niveau de dépenses du chapitre 011, qui correspond aux charges à caractère général, indique la reprise des activités (séjours, animations, spectacles) à un niveau comparable sinon supérieur à celui d'avant la pandémie. Cette reprise montre à quel point ces activités sont appréciées et importantes pour les bénéficiaires. Des actions de communication pour essayer de toucher un plus large public ont également été mises en œuvre en 2022.

Il serait trop simple de déduire de la diminution des aides attribuées le signe d'une embellie, et d'une amélioration de la situation économique des plus précaires, et par voie de conséquences une diminution des besoins. Il convient de s'interroger sur les changements de comportements et sur le risque d'un repli sur soi plus drastique, et d'un éloignement des structures sociales plus grand encore. Le travail en réseau est de ce point de vue indispensable pour engager une réponse globale, au bon niveau d'action.

Le nombre de colis distribués augmente encore et s'établit à 550 colis (contre 547 en 2021 et 520 en 2020, 508 en 2019) pour un montant de 13 049,36 €.

Le nombre de cartes de bus délivrées est en légère hausse, soit 12 cartes pour un montant de 720 €.

Le paquebot a repris son activité un jour par semaine au lieu de deux avant l'interruption. La volonté est toujours de faire évoluer l'accueil et le rendre plus inclusif. Actuellement le groupe qui fréquente le lieu est constitué d'habituels réguliers. Ils apprécient de s'y retrouver. Un effort est apporté pour faire de ce rendez-vous un moment de convivialité apprécié.

Les dépenses du chapitre 65 correspondent aux bourses *permis de conduire* (PC) plus nombreuses cette année (est-ce l'effet positif de la communication réalisée en faveur des bourses ?), mais aussi à une subvention exceptionnelle versée au CCAS de Torcy pour venir en aide aux sinistrés des incendies qui ont eu lieu en décembre 2022.

II. Les recettes de fonctionnement

chapitres	2019	2020	2021	2022
77-Produits exceptionnels	1 170,00 €	941,57 €	919,32 €	
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	38 631,16 €	6 600,01 €	27 539,00 €	38 894,40 €
74-Dotations, subventions et participations	18 700,00 €	15 500,00 €	21 900,00 €	18 700,00 €
75-Autres produits de gestion courante	450,00 €	450,00 €		2 189,00 €
	58 951,16 €	23 491,58 €	50 358,32 €	59 783,40 €

Chapitre 74 : La subvention communale est maintenue à un niveau constant pour assurer un socle de ressources nécessaires aux actions du CCAS.

Chapitre 77 : le passage de la nomenclature comptable M14 en M57 a modifié les imputations à inscrire dans ce chapitre qui se retrouve de fait à zéro. Les éléments de la M14 précédemment inscrits sont dorénavant imputés au chapitre 75

Chapitre 70 : les ressources liées au produit des services est le reflet d'une reprise d'activité du CCAS.

III. Le résultat

Le résultat de fonctionnement 2022 fait ressortir un déficit de 4 543.8 € sur l'exercice qui vient se déduire de l'excédent cumulé de 2021 (32943.24 €). Le budget 2023 reprendra donc un excédent global de 28 399,44 €.

IV. Les orientations budgétaires 2023 du CCAS

Les crédits concernant l'Aide Sociale seront maintenus conformément aux engagements pris afin de donner au CCAS les moyens de poursuivre ses actions de solidarité et de lien social indispensables.

Malgré le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les ressources allouées alors même que l'évolution de la situation socioéconomique est inquiétante et risque d'impacter davantage encore les plus fragiles.

L'objectif de rationaliser les charges de fonctionnement par une recherche constante de l'efficacité de l'action publique est maintenue.

La réorganisation des services n'a pas dégradé le service rendu au Paquebot auprès des séniors.

La mise en place d'un partenariat avec la Régie de Territoire, qui organise une permanence au centre François Mitterrand une fois par semaine, labellisée *France Services*, améliore le service rendu à la population et permet d'apporter une réponse diversifiée aux brogéliens.

Une mise en réseau avec la maison des solidarités inscrit le CCAS dans une démarche partenariale pour renforcer les prises en charges des différents publics, sur le principe d'un premier accueil social inconditionnel de proximité.

Les modifications du dispositif des bourses PC et BAFA, ont permis pour les bourses PC d'accompagner davantage de jeunes. Il semble que le BAFA soit moins demandé, en sachant que ce secteur est actuellement en crise notamment de vocation alors que les besoins sont en augmentation.

Enfin des dispositions pour faciliter l'accès aux séjours proposés aux séniors ont été approuvées en 2021. Il s'agit de rendre plus accessible les coûts de voyage pour ouvrir à un plus grand nombre de bénéficiaires, convaincu de l'intérêt social de ce type d'action. Pour ce faire une réduction tarifaire soumise à des conditions de ressources a été mise en place. Cela a permis de faire bénéficier un certain nombre de personnes des activités proposées et ainsi de maintenir le contact avec elles.

En conclusion, l'année 2022 marque la reprise et l'extension des actions du CCAS. Les objectifs sont de poursuivre en 2023 ces actions qui contribuent à tisser du lien et à lutter contre l'isolement des séniors.

Le CCAS s'attend également à une augmentation des prises en charges des personnes en difficulté compte tenu des perspectives à venir. Il portera une attention particulière pour rendre les dispositifs d'aides plus faciles d'accès et ainsi lever les freins qui éloignent les plus précaires des solidarités qui leurs seraient utiles.

*Philippe MEREAU interroge sur l'ouverture d'un deuxième jour par semaine au Paquebot.
Catherine LANDRE répond qu'une seule journée permet d'avoir une fréquentation plus importante et régulière et précise que les participants apprécient ce rendez-vous hebdomadaire.*

Madame le Maire précise que la subvention de la commune est maintenue en l'état et que si elle s'avérait insuffisante, la Ville fera le nécessaire pour l'augmenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFIRME LA TRANSMISSION DU PRESENT RAPPORT INTRODUCTIF AUX MEMBRES DU CONSEIL ET LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EN SEANCE

AFFAIRES GENERALES REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :

« Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au Tribunal administratif ».

Celui-ci doit être modifié pour adapter les règles de publicité des actes aux nouvelles modalités de publication via le site Internet de la commune. Ces nouvelles règles ne compromettent pas l'obligation de confidentialité prévue par la loi.

Le rapporteur soumet à cet effet la proposition de règlement intérieur à l'Assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE ET LOIRE POUR LE SUIVI DES BENEFICIAIRES R.S.A.

Le Rapporteur informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de Saône-et-Loire propose de renouveler le partenariat pour le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires R.S.A. pour l'année 2023.

Le Conseil Départemental s'engage à mettre à disposition du CCAS du Breuil les services des agents de la cellule d'appui du Conseil Départemental aux C.C.A.S.

Le C.C.A.S. du Breuil s'engage à suivre les bénéficiaires du R.S.A. domiciliés sur la commune suite à une proposition du Président du Conseil Départemental au titre de l'autonomie sociale.

L'accompagnement « autonomie sociale » s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi pour lesquelles l'objectif de retour à l'emploi n'est pas une perspective réaliste à court et moyen terme.

Il sera prévu au minimum 2 rencontres par an entre le C.C.A.S. du Breuil et le Département (instances locales) pour faire le point sur la répartition et les problématiques rencontrées par les publics RSA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 18 h 20.

Philippe MEREAU
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Présidente



